



Mairie 11°-12° Arrondissements  
**CABINET DES ELUS**  
**LE MAIRE**

Le

27 JUIN 2016

**Monsieur Richard HARDOUIN**

 Président du Collectif Anti-Nuisances L2  
 30 traverse des 4 chemins de Montolivet  
 13012 MARSEILLE

N/Réf. : VB/MA/PM n° 17684/16/06/01961

-7684/16/06/02002

**Objet** : Dispositifs de protection « Air » et « Bruit » dans la perspective de l'ouverture à la circulation de la rocade L2.

*Uw* **Monsieur le Président,**

Permettez-moi de vous transmettre la copie du courrier que j'adresse à Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, concernant les dispositifs Air et Bruit dans la perspective de l'ouverture à la circulation de la L2.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à toute ma considération distinguée.

*et cordiale.*
**Valérie BOYER**

 Mairie des 11ème et 12ème Arrondissements  
 Conseillère Métropolitaine  
 Députée des Bouches-du-Rhône

P.J. : 1



MARSEILLE

— www.marseille.fr —

MAIRIE 11<sup>e</sup> – 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Cabinet du Maire

**Le Maire**

Marseille, le 14 juin 2016

**Madame Ségolène ROYAL**Ministre de l'Environnement, de l'Energie et  
de la MerChargée des relations internationales sur le  
climat

246 Boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

N/Réf. : VB/MA/ N° 176 84 / 16/06/2016Objet : Dispositifs de protection « Air » et « Bruit » dans la perspective de l'ouverture à  
la circulation de la Rocade L2

Madame la Ministre,

Permettez-moi de vous rappeler mes différents courriers relatifs à la préservation de la santé et de la qualité de vie des riverains du tronçon Est de la L2, que ce soit sur les aspects air et bruit, qui sont restés sans réponse à ce jour.

Il est absolument indispensable de protéger les riverains du bruit engendré par la mise en circulation de la L2. Toutefois, les aménagements créés et les protections acoustiques mises en place doivent faire l'objet de solutions innovantes qui respectent la beauté du cadre paysager à laquelle sont attachés les riverains.

A ce titre, je vous rappelle l'engagement de l'Etat à « privilégier les protections à la source » et d'habiller les parois de la L2 avec des matériaux absorbants phoniques.

L'édification d'un mur anti-bruit de 6 mètres de haut derrière le collège Germaine Tillion, dépourvu de revêtement anti-bruit, constitue, en plus d'une construction inesthétique, un dispositif complètement inefficace au regard de l'enjeu.

C'est pourquoi je vous ai sollicitée afin que puissent être créés des merlons anti-bruit végétalisés d'au moins 6 mètres de haut qui ont le double-avantage d'atténuer fortement les nuisances sonores tout en étant en harmonie avec la nature.

.../...

Par ailleurs, au niveau de la chaussée, il est nécessaire d'obtenir la mise en œuvre du meilleur enrobé phonique possible. Il existe ainsi un revêtement bitumineux performant, "le Nanosoft", dont le chiffrage de l'installation a été demandé par le Collectif Anti-Nuisances L2 auprès de la SRL2, sans réponse à ce jour.

Cet enrobé innovant pourrait être mis en œuvre à certains endroits particulièrement exposés au bruit pour atténuer les nuisances sonores.

Par ailleurs, permettez-moi de vous solliciter également concernant les problématiques de pollution d'air atmosphérique que va occasionner le trafic de la L2.

Je vous rappelle à ce titre que l'Etat doit faire respecter les engagements du contrat de Partenariat Public Privé signé avec la SRL2 en matière de recherche de solutions innovantes pour le traitement de l'air.

Les actions portent sur trois dispositifs principaux : la mise en place effective de la station de surveillance de l'air avec un suivi des mesures, le traitement de l'air des tunnels, et les puits de ventilation. Les actions dans ces trois domaines doivent être entreprises sans délai afin que soient respectées les valeurs limites fixées par la Directive Européenne 2008/50/CE qui crée une obligation de résultats.

Le merlon végétalisé, en plus de permettre la création d'une promenade paysagère, concourrait à l'assainissement de l'air ambiant grâce à la captation de CO2 et de particules toxiques par les arbres et feuillus.

Engagée pour la préservation de la qualité de vie dans mon secteur, je souhaite que les nuisances sonores et atmosphériques occasionnées par l'ouverture au trafic routier de la rocade L2 en septembre prochain puissent être limitées par des aménagements innovants, dont certains ont été évoqués dans ce courrier.

Espérant pouvoir compter sur votre soutien en ce sens, je vous prie de croire, **Madame la Ministre**, à l'assurance de ma haute considération.

*Compte tenu de l'attachement que vous portez à la qualité de l'environnement des riverains de la L2 je vous remercie par avance de votre aide et de votre attention*



**Valérie BOYER**  
Députée des Bouches-du-Rhône  
Conseillère métropolitaine  
Maire des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements

Copie à :

Inouk Moncorgé, Directeur Général de la SRL2

Richard Hardouin, Président du Collectif Anti-Nuisances L2

Anne Roux, Présidente du CIQ de la Fourragère

Jean-Louis Barberis, Président de la Fédération des CIQ du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille